

Acte n°2023-01

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 27 mars 2023,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMME, Vice-Présidente en charge de la
formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par la Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021 ;

Vu le rapport de « Congé pour projet pédagogique (CCP) » obtenu au titre de l'année 2021-2022 » de Madame Rachel LINOSSIER

Le quorum ayant été constaté en début de séance (50 membres présents et représentés).

Est informé de :

OBJET : Bilan des congés pour projets pédagogiques

Madame Rachel LINOSSIER a présenté aux membres du Conseil académique plénier le bilan du congé pour projet pédagogique (CCP) qu'elle a obtenu au titre de l'année 2021-2022, ayant donné lieu à la création d'un parcours « développement urbain territorial » 100% en alternance, dans le cadre du Master 2 « Urbanisme et Aménagement ».

Fait à Lyon, le 30 mars 2023,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER